



Centre de Formation et Recherche en Yoga
Formation Professeur de Yoga



Procédure d'examen final pour le diplôme du Centre de Formation et Recherche en Yoga

Reconnu par le Lonavla Yoga Institut® – Inde

Conditions de régularisation :

- Une présence de 90 % est nécessaire aux Week ends de formation. Au-delà de ça, les absences devront être accompagnés d'un certificat médical.
- L'élève doit pratiquer deux fois par semaine du Yoga pendant les études et compléter 128 HS. de pratique par année. Il peut suivre sa pratique privée dans d'autres centres de yoga.
- Un stage d'une semaine. Nous proposons de stages en Croatie et en Inde.
- Pour les élèves qui ne peuvent pas faire les stages proposés, la formation s'étend sur 3 Week ends de plus.
- À la fin de chaque rencontre l'élève recevra du matériel à lire et devra fournir un travail par écrit pour le mois suivant ou l'envoyer par mail. Heures par mois, 12 ; par année, 96.
- Les élèves de Lausanne peuvent venir sur Genève et les élèves de Genève peuvent venir sur Lausanne s'ils doivent récupérer un Module.

Examen de diplôme :

- La rédaction d'un mémoire sur le yoga de 20 à 30 pages dont minimum 20 pages de texte.
- La durée maximale allouée pour la rédaction et défense du mémoire est de 12 mois à partir du dernier module de formation.
- Ce mémoire est à remettre au responsable de formation au plus tard deux mois avant l'examen, passée ce délai le participant ne pourra pas avoir accès à la défense du mémoire ni au diplôme.
- Toute défense de mémoire est ouverte au public et elle sera annoncée aux étudiants.
- Durant l'examen le candidat présente son mémoire pendant 30 minutes pour ensuite répondre aux questions de la part de la commission d'évaluation et du public.